

SOCIÉTÉ

Guerre des moules dans la baie de Saint-Malo

ENVIRONNEMENT. Habitants et élus sont vent debout contre l'installation de filières à 3 km des côtes. Ils craignent que leurs plages soient menacées. Un recours sera déposé d'ici quinze jours.

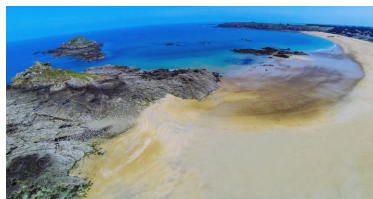
DES PLAGES DE SABLE FIN, des eaux turquoise, de splendides cordons dunaires... la commune de Saint-Coulomb (Ille-et-Vilaine), située sur la côte sauvage entre Saint-Malo et Cancale, brandit comme un étendard le classement en zone Natura 2000 de sa baie. Mais les habitants et les élus de cette localité bretonne redoutent que ce patrimoine exceptionnel ne soit menacé par l'installation prochaine de filières de moules à 3 km des côtes. Craignant que cette ferme mytilicole expérimentale, soutenue par le préfet, ne dégrade le littoral, la mairie a décidé d'engager une procédure contre l'Etat et annonce le dépôt d'un recours devant le tribunal administratif d'ici une quinzaine de jours.

Le projet prévoit l'installation, sur une surface de 19 ha, de quatre filières de 100 m de long dans la baie de Saint-Malo. Pour accroître leur processus de croissance, les moules seront accrochées à des filins immergés, chaque filière étant elle-même ancrée au fond de l'eau (*voir l'infographie*).

La crainte de l'envasement

Propriétaire d'un gîte à Cancale et déléguée départementale de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, Marie Feuvrier s'attend à voir à terme « les plages envahies de coquilles de

moules » à la faveur des courants et des tempêtes. Elle craint aussi le risque d'envasement progressif de la baie à cause des déjections de mollusques, « sans parler des odeurs ».



Saint-Coulomb (Ille-et-Vilaine). La plage, entre Saint-Malo et Cancale.

La mairie affirme que le projet inquiète jusqu'à Saint-Malo et Dinard et met en avant le résultat de l'enquête publique réalisée au début de l'année : 1 163 avis défavorables et seulement 4 avis favorables. « Sur d'autres zones de production de moules, notamment dans la baie du Mont-Saint-Michel, nous constatons que d'anciennes belles plages sont devenues impropres au tourisme balnéaire », déplore le maire de Saint-Coulomb, Loïc Levillain.

Le président du comité régional de la conchyliculture estime que « ces inquiétudes ne sont pas fondées ». « Au vu des courants, le risque d'envasement n'existe pas dans ce secteur », certifie Goulven Brest, qui met en avant l'intérêt économique de ce projet pour la filière mytilicole française : « Alors que nous avons la capacité de produire davantage de

moules en France, nous sommes aujourd'hui obligés d'en importer chaque année 120 000 t de Grèce, d'Italie ou d'Espagne. »

La préfecture d'Ille-et-Vilaine affirme de son côté que « l'instruction administrative du dossier a conclu à l'absence de tout risque ». Elle ajoute qu'il ne s'agit que d'une expérimentation d'une durée limitée à trois ans. « Cette période permettra notamment d'évaluer la tenue à la mer des filières et leur ancrage sur le fond et de valider les performances de pousse des moules. [...] Cette expérimentation ne préjuge en aucune façon du développement, à cet endroit précis, d'un élevage de plus grande envergure. »

Les élus de Saint-Coulomb peinent à le croire et craignent au contraire que « derrière une demande d'exploitation expérimentale de 19 ha ne se cache un projet d'exploitation plus intensive » qui pourrait s'étendre sur 1 000 ha. « Si notre baie était barrée par une muraille de filières de moules, les pêcheurs seraient priés d'aller voir ailleurs, souligne Marie Feuvrier. Et qu'advient-il des grandes régates à la voile, comme la Route du rhum, qui font la réputation de la baie de Saint-Malo? » ■

par Frédéric Mouchon

